



GRAME

**Contrôle des circulaires:  
Vers une démarche  
intégrée dans la gestion des  
matières résiduelles**

Groupe de  
recommandations  
et d'actions  
pour un meilleur  
environnement

**GRAME**





**Légende** : Photos prises le 19 octobre 2019 dans les Laurentides.

## **Présentation du GRAME**

Le GRAME est une organisation d'intérêt public fondée en 1989 et basée à Montréal. Acteur important au Québec lorsqu'il est question de solutions novatrices et réalistes aux grands problèmes environnementaux, c'est aussi une force collective inspirante bien enracinée dans sa communauté.

Reconnu pour son expertise approfondie en matière de transport, d'énergie, d'écofiscalité, de gestion des matières résiduelles, de verdissement et d'aménagement urbain, le GRAME œuvre en orientant ses activités autour de trois pôles complémentaires : l'influence auprès des décideurs, la sensibilisation et l'éducation relative à l'environnement et l'intervention directe sur le terrain.

S'enrichissant mutuellement, ces divers pôles ajoutent de la profondeur aux activités de l'organisme et donnent du sens à chacune des interventions terrain du GRAME en s'inscrivant à l'intérieur d'une démarche de sensibilisation continue et d'une vision globale de l'environnement.

En 2011, l'Arrondissement de Lachine a mandaté le GRAME pour mettre sur pied le tout premier Éco-quartier à Lachine, programme que l'organisme continue fièrement à développer et à bonifier aujourd'hui.

## INTRODUCTION

Dans la dernière année à Montréal, de nombreuses avancées nous ont permis d'espérer des réalisations concrètes et substantielles en termes de gestion des matières résiduelles. Au niveau de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), les consultations sur le projet de modification du *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* (PMGMR) ont permis de formuler un ensemble de recommandations cohérentes centrées autour du principe de réduction à la source. Il y a de cela quelques jours, la Ville de Montréal a dévoilé son *Plan directeur de gestion des matières résiduelles* (PDGMR) qui mentionne des cibles de réduction significatives quant à l'enfouissement des déchets, et ce, aux horizons 2025 et 2030.

Parallèlement à cela, un appel au Droit d'initiative en consultation publique, à la suite d'une pétition signée par plus de 15 000 personnes, a permis d'organiser la présente consultation publique portant sur trois recommandations :

- de limiter la distribution des circulaires aux seules personnes intéressées à les recevoir (option d'adhésion ou « *opt-in* »);
- d'interdire l'usage des sacs de plastique pour la distribution des circulaires;
- d'appliquer fermement ledit règlement en cas d'infraction.

Lorsqu'on met en perspective ces propositions avec les enjeux discutés actuellement à l'échelle municipale, on ne peut que s'étonner du fait qu'elles n'aient pas été mises en œuvre plus tôt. Toutefois, l'adoption de ces recommandations représente également une opportunité unique de lancer un signal fort en vue du lancement d'une démarche ambitieuse en termes de gestion des matières résiduelles pour la Ville de Montréal.

C'est cette deuxième perspective qui guide notre mémoire. Ce dernier est divisé en deux sections. La première souligne l'incompatibilité du modèle actuel de distribution des circulaires pris dans le contexte de gestion des matières résiduelles. La deuxième section adopte une perspective plus générale en considérant l'incompatibilité du modèle actuel de distribution des circulaires pris dans le contexte environnemental et institutionnel.

**Bonne lecture!**

## **SECTION 1**

### **L'incompatibilité du modèle actuel de distribution des circulaires avec le contexte de gestion des matières résiduelles**

#### **1.1. Mise en contexte : une crise du recyclage au Québec**

Il convient de situer en premier lieu le contexte québécois actuel de l'industrie du recyclage. En 2017, la fermeture des marchés chinois a causé une perte de débouchés pour 300 000 tonnes de papier et 80 000 tonnes de plastique annuelles en provenance du Québec. Bien que des efforts d'augmentation des capacités des centres de tri soient présentement réalisés, ils ne répondent pas à l'enjeu immédiat actuel : près de la moitié des matières recyclables générées par les Québécois sont enfouies, ce qui est également causé par un manque de sensibilisation de la population, et donc de tri de la part des ménages. Parmi les matières enfouies, selon Recyc-Québec, on compte environ 65 % du plastique et jusqu'à 20 % du papier résiduel générés par les Québécois (Robillard, 2019; Recyc-Québec, 2015).

Les sites d'enfouissement, en plus de présenter une source de contamination de l'environnement, débordent : le dernier site ouvert qui dessert la CMM fermera ses portes en 2029. En rajouter sans revoir le système de recyclage actuel revient donc à un gaspillage de ressources et à une dégradation de l'environnement supplémentaire au niveau de la qualité de l'air, du sol et de l'eau (RécupEstrie, 2019).

La CMM, dans l'urgence d'établir un plan d'action afin de contrecarrer les difficultés actuelles de l'industrie, a modifié son plan de gestion des matières résiduelles afin notamment d'y ajouter un accent sur la réduction à la source.

#### **1.2. Positionnement du GRAME : pour les 3RV-E**

Le GRAME avait précédemment salué le projet de modification du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la CMM (GRAME, 2019). Il s'appuie tout particulièrement sur la logique des 3RV-E employée pour le plan, soit une chaîne de priorisation des méthodes lors de la gestion des matières résiduelles. Cela comprend en premier lieu la Réduction à la source de la génération de matières résiduelles, suivie de la Récupération ou du Réemploi du produit jusqu'à sa fin de vie utile définitive, puis du Recyclage, de la Valorisation de ses composants (compost et conversion en énergie) et, en dernier recours, de l'Élimination (enfouissement).

**Ainsi, la Réduction à la source passe devant le Recyclage comme mesure à implanter afin de réduire l'exploitation des ressources, la génération de gaz à effet de serre (GES) et la contamination de l'environnement.**

### 1.3. L'impact environnemental des circulaires

À titre d'exemple, selon les données fournies par la Ville de Montréal dans le document préparatoire pour la consultation publique, environ 800 000 circulaires de type Publisac sont distribuées à rythme hebdomadaire. De celles-ci, en extrapolant à partir d'un sondage réalisé dans le cadre de cette consultation sur le contrôle des circulaires et opérée par la Ville de Montréal, c'est donc 4 %, soit 874 tonnes, qui seraient envoyées à l'enfouissement. Les circulaires de type Publisac envoyées au recyclage constituent à elles seules 11 % des matières envoyées au centre de tri, quantité à laquelle s'ajoutent les circulaires indépendantes (Segma Recherche, 2019).

Ceci est sans compter les risques associés à l'abandon des circulaires dans l'environnement extérieur, qui représentent une quantité de papier dégradé (et donc non recyclable) et de plastique au potentiel contaminant à prendre en compte<sup>1</sup>. De plus, les papiers de type glacé/ciré (certaines circulaires de Publisac et circulaires indépendantes) sont des éléments difficiles à recycler ou composter. Ils sont, plus souvent qu'autrement, une quantité supplémentaire de matière qui passe directement au stade de l'élimination.

**Bien que le GRAME appuie les efforts d'écoconception des distributeurs de sacs, il réitère que la matière résiduelle la plus écoresponsable est celle qui n'existe pas.** Il convient de souligner que, selon un rapport de Greenpeace (2019) et de Friends of The Earth Europe (2018), de nombreuses analyses de cycle de vie concernant les sacs de plastique et le papier omettent plusieurs sources de GES ainsi que plusieurs impacts environnementaux; de plus, certaines ne prennent pas en compte les alternatives impliquant la réutilisation et la réduction à la source et favorisent les objets à usage unique. L'action du recyclage en lui-même constitue une source de GES et requiert une extraction d'énergie supplémentaire (Greenpeace, 2019). Le GRAME considère donc qu'il faut être vigilant quant aux risques de sous-estimer les impacts des circulaires, malgré leur potentiel de recyclage et le fait qu'ils soient parfois constitués en eux-mêmes de matériaux 100 % recyclés.

Un autre enjeu survient au niveau des usagers des circulaires : en cas d'absence de séparation des sacs ou pellicules des circulaires, l'ensemble de ce qui est distribué risque de ne plus être en mesure d'être recyclé. Dans les cas des Publisacs seuls, 57 % des emballages ne sont pas séparés de leur contenu à l'échelle montréalaise (Segma Recherche, 2019).

---

<sup>1</sup> Au fil de ses opérations de nettoyage, le GRAME a été en mesure de faire des observations qualitatives de circulaires laissés dans l'environnement et recommande d'effectuer une étude quantitative à ce sujet.

#### 1.4. Les 3RV-E et l'impossibilité d'une économie circulaire du plastique et du papier dans le contexte actuel

Le GRAME s'appuie sur la définition du Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire, soit un « *système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités* » (EDDEC, 2019).

La génération de matières résiduelles par les circulaires concerne des matières potentiellement recyclables, et recyclées, à quasi 100 %. Or, en raison de la situation actuelle de l'industrie du recyclage ainsi que des volumes générés, il est difficile d'y appliquer une logique d'économie circulaire. Un contexte non optimal, le besoin constant d'intrants (énergie, transport) ainsi que le haut taux de contamination des bacs de recyclage montréalais (Radio-Canada, 2018) démontrent qu'il s'agit, pour l'immédiat, d'un système ouvert et non d'une boucle fermée.

Du remplissage effréné des océans par le plastique observé à l'échelle internationale (Simon & Schulte, 2017) aux observations de terrain locales suite aux interventions (opérations de nettoyage) effectuées par le GRAME, **le contexte actuel appelle à une intervention musclée répondant à l'urgence de la crise du recyclage**. Cela est également valable concernant les contraintes qu'imposent les volumes de plastique et de papier générés par le Québec et ce, malgré une baisse progressive au fil des années.

Une réduction des externalités négatives et la tendance vers la circularité de l'économie du plastique et du papier passent avant tout par la réduction de leurs quantités respectives mises en circulation.

## SECTION 2

### **L'incompatibilité du modèle actuel de distribution des circulaires avec le contexte environnemental et institutionnel**

#### 2.1. La possibilité de choisir d'adhérer : seul compromis possible

Lors de la séance d'information du 3 octobre 2019, Charles Montpetit avait comparé le système *opt-out* au fait d'inonder une salle pour éteindre la soif d'un individu au lieu de lui servir un verre d'eau. Au-delà du comique de la situation, nous appuyons complètement cette comparaison, alors qu'actuellement la distribution de circulaires dans la grande région de Montréal se résume à une immense entreprise de gavage. On distribue tout ce qu'il est possible d'envoyer sans égard aux conséquences sociales et environnementales, alors qu'il demeure de la responsabilité des citoyens et des pouvoirs publics d'assumer le principal du tri et du traitement des déchets.

On se trouve ici devant un cas d'école d'externalités négatives comportant une utilisation abusive des ressources, des enjeux de salubrité publique, de nuisances inutiles touchant les citoyens, etc. **Le fait d'envoyer du matériel publicitaire à des citoyens qui n'en font pas la demande et sans égard à l'utilité qu'ils pourraient en tirer est scandaleux dans un contexte environnemental nécessitant une sobriété dans la production et la consommation des biens et services.**

Bien que le GRAME soutient et met en œuvre des initiatives faisant appel à l'engagement volontaire des citoyens, il nous apparaît clair que les politiques publiques et municipales doivent servir à un renforcement des comportements les plus écoresponsables, et non les pénaliser en y ajoutant des charges. Devant cette réalité, les solutions proposées dans le cadre de ces consultations ne peuvent être qualifiées d'extrémistes et ne nécessitent aucun compromis dans leur mise en œuvre. Elles impliquent uniquement d'interrompre des nuisances inutiles occasionnées par une partie de la livraison de circulaires ne répondant à aucune demande et de sévir contre toute distribution contrevenant à ce principe, alors que près de la moitié des ménages optant pour le refus des circulaires disent tout de même les recevoir à l'occasion (Segma Recherche, 2019).

Au-delà de la demande pour ces circulaires, lorsque considérée du point de vue des ressources, leur distribution constitue un mode dépassé et non-efficace de communication des informations de nature commerciale. Et cela, surtout au sein du territoire montréalais où l'ensemble des ressources informatiques sont à disposition afin de rendre cette information disponible.



## 2.2. Les coûts cachés des circulaires

Ainsi, le GRAME considère que le système *opt-in* serait un système efficace et simple visant à faire reposer une partie des coûts de la distribution de circulaires – notamment en termes de tri et de disposition des déchets – sur les citoyens sollicitant de manière active leur livraison. C'est un bon exemple de politique structurante conjuguant un principe de liberté individuelle tout en incitant à l'adoption de comportements écoresponsables. Le modèle actuel de distribution des circulaires s'y prête bien. En effet, on se retrouve présentement dans une situation paradoxale où des citoyens assument des coûts desquels ils ne tirent aucun bénéfice. Comme mentionné de manière très claire par monsieur Montpetit dans son mémoire, le système *opt-out* ne fait que « morcelle[r] les protestations de façon à ce qu'aucune décision individuelle n'ait un impact réel » (Montpetit, 2019).

**Si certains considèrent que le système *opt-in* met en danger des économies d'échelles permettant d'assurer une distribution gratuite des circulaires, nous répondons que ces économies de coûts bénéficient principalement aux commerces dont on fait la publicité et que leur aspect « économique » repose principalement sur la non-considération de coûts environnementaux et sociaux assumés collectivement et que l'on continue malheureusement d'ignorer.** Cet élément nous permet de rapidement aborder l'enjeu relatif à une quelconque atteinte à la liberté d'expression. Le GRAME considère important de souligner que **la distribution de circulaires constitue principalement une manière commode de faire pénétrer des incitations à la consommation jusque dans l'intimité de ménages qui ne l'ont pas nécessairement demandé. Loin d'être un simple mode d'expression, elle constitue une manière agressive et coûteuse en ressources d'étendre le pouvoir de communication des commerces.** Alors qu'au fédéral, le législateur s'est déjà prononcé en faveur d'une formule *opt-in* en ce qui concerne les circulaires numériques, la Ville de Mirabel est défiée en ce moment par Transcontinental devant les tribunaux, justement en raison de son adoption du système *opt-in*. Malgré l'entrée en vigueur du règlement depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, l'entreprise fait fi de son application et continue à distribuer le Publisac à des ménages qui n'ont pas expressément la demande (Codère, 2019).

Alors que les circulaires « représenteraient environ 11 % du total des matières recyclables transitant aux centres de tri » (Ville de Montréal, 2019a), le système *opt-in* présente également le potentiel de faire chuter de manière substantielle les coûts relatifs au traitement des matières résiduelles et à la salubrité des lieux publics, externalités qui sont aujourd'hui principalement assumées par les autorités municipales. En effet, nous espérons que l'adoption d'un système *opt-in* soit accompagnée d'une chute drastique des ménages desservis par le dépôt systématique de circulaires, alors que le coût relatif à la réception/non-réception des circulaires sera dorénavant assumé par les ménages aux comportements les moins écoresponsables.

De plus, l'argument de la viabilité des emplois ne tient pas face à des entreprises qui n'assument pas en totalité les coûts environnementaux et sociaux de leurs opérations, alors qu'une part de leurs activités ne répond à aucune demande. Dans la situation actuelle, les distributeurs de circulaires n'ont pas à assumer ces coûts car ceux-ci ne sont pas monétisés. Le modèle *opt-in* ne s'attaque pas directement à ces externalités en rendant la distribution de circulaires plus économe en ressources, mais incite plutôt à réduire le volume d'une activité polluante afin d'en diminuer les nuisances. Bien que cela ne soit aucunement de la responsabilité des travailleurs et travailleuses du secteur, le *statu quo* reposant sur le modèle désuet appliqué aujourd'hui ne peut plus durer. Nous devrions plutôt investir les ressources que nous avons à disposition d'une manière à favoriser l'émergence de projets correspondant à une transition écologique juste, par exemple en incitant la création d'emplois dignes et moins précaires. En ce moment, le contexte réglementaire n'impose aucun incitatif poussant les distributeurs à innover dans le sens d'une transition.

### 2.3. Cohérence du message avec l'écofiscalité

Ici, nous désirons réitérer que le système *opt-in* n'impose pas aux distributeurs de confronter l'ensemble des coûts induits par son activité. Pour ce faire, il faudrait la mise en place d'une tarification incitative dans la gestion des matières résiduelles, prenant en compte des limites biophysiques dûment établies et s'appliquant aux ménages, industries, commerces et institutions. Des systèmes de tarification incitative ont notamment été implantés dans la municipalité du Canton de Potton et dans la ville de Beaconsfield – toutes deux au Québec – en recueillant un franc succès (GRAME, 2019). Si cette tarification était appliquée à Montréal, on imagine assez aisément la contrainte qu'imposerait la distribution de circulaires à grande échelle et la vague de désinscription qui en résulterait au niveau des ménages.

Ainsi, il s'avère que le système *opt-in* concorde beaucoup mieux avec les futures politiques publiques qui devront être mises en place afin d'appliquer des solutions structurelles à la problématique de gestion des matières résiduelles. Il est également davantage en cohérence avec le principe du pollueur-payeur qui est consacré dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Voir (GRAME, 2014) pour une perspective intégrée de l'implantation de l'écofiscalité au Québec.

#### 2.4. Importance de la presse locale

En ce qui concerne les journaux locaux, il est certain que leur diffusion en format papier se doit d'être soumise aux mêmes exigences en termes de coûts environnementaux. **Toutefois, leur diffusion implique également un ensemble d'avantages et d'externalités positives – renforcement de la vie démocratique et communautaire, visibilité donnée à des informations et initiatives ignorées par la presse nationale, etc. – qui nécessitent certaines précautions.**

Alors que l'avenir de la presse écrite est une problématique complexe nécessitant des délibérations impliquant les citoyens et l'ensemble des acteurs concernés, nous voulons simplement souligner que notre appui au système *opt-in* ne concerne que les circulaires, et non pas la presse écrite. En attendant la tenue d'un véritable débat démocratique sur le sujet, la contrainte qu'impose le système *opt-in* sur la distribution de circulaires pourrait offrir, par dérivé de nouvelles sources publicitaires, de nouvelles sources de financement aux journaux locaux.

Enfin, il est important de souligner que l'*opt-out* actuel entre en contradiction avec la diffusion de la presse écrite. Il est inacceptable et absurde qu'un citoyen se doive d'accepter annuellement la réception de 26 kg de publicité lorsqu'il désire s'informer de son actualité locale sur un médium recyclable.

#### 2.5. Un contrôle des circulaires intégré dans une perspective globale de gestion des matières résiduelles

La mise en place d'un système *opt-in* se doit de s'insérer dans un ensemble de politiques cohérentes visant une meilleure gestion des matières résiduelles et donnant aux citoyens les moyens d'adopter des comportements écoresponsables aux effets tangibles. Ces politiques doivent s'inscrire dans une véritable politique de réduction des déchets à la source afin de mettre en place un cercle vertueux : consommation raisonnée, lutte contre le suremballage, réutilisation, recyclage, compostage.

Actuellement, la CMM fait de grands pas en ce sens, comme le démontrent les recommandations contenues dans le rapport relatif aux consultations sur le projet de modification du PMGMR (CMM, 2019). En plus de soutenir la mise en place d'un système *opt-in* à l'échelle de la métropole, le rapport souligne l'importance d'une démarche centrée autour d'une réduction à la source, respectueuse des ressources limitées que nous avons à disposition. Le récent dévoilement du PDGMR (2020-2025) par la Ville de Montréal va même plus loin en fixant comme objectif le zéro déchet à l'horizon 2030 (Ville de Montréal, 2019b). Notons que, tout comme le GRAME, ce plan directeur mentionne explicitement l'écofiscalité comme une avenue à considérer dans la gestion des matières résiduelles.

La situation dans laquelle nous nous trouvons nous confronte à une question plus fondamentale : ***si nous n'arrivons pas à éliminer la part inutile (non-demandée) d'une activité polluante et consommatrice en ressources, comment espérons-nous, dans un futur proche, pouvoir éliminer (ou réformer) des activités et pratiques polluantes, mais correspondant à une demande réelle?***

En ce moment, tous les sous-groupes de population considérés sont, avec une forte majorité, favorables à l'adoption d'un système *opt-in* en ce qui a trait à la distribution des circulaires. Encore plus étonnant, une forte majorité de commerçants est également favorable à la mise en place de ce modèle (Segma Recherche, 2019).

Aujourd'hui, toutes les conditions sont réunies en vue d'un meilleur contrôle du mode de distribution des circulaires à Montréal.

## BIBLIOGRAPHIE

Codère, JF. (2019), « Distribution du Publisac : Transcontinental défie Mirabel ». En ligne.

<https://www.lapresse.ca/affaires/entreprises/201910/02/01-5243840-distribution-du-publisac-transcontinental-defie-mirabel.php>

CMM (Commission Métropolitaine de Montréal) (2019). « Rapport de consultation publique de la Commission de l'Environnement : Projet de modification du Plan Métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 ». En ligne. 74 pages.

[http://cmm.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/consultation/pmgmr/rapport\\_consultation\\_design.pdf](http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/consultation/pmgmr/rapport_consultation_design.pdf)

EDDEC (Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire)

(2019). « Économie circulaire ». En ligne. <http://institutedec.org/themes/economie-circulaire/>

Friends of the Earth Europe (2018). « Justifying plastic pollution: the shortcomings of life assessments in food packaging industry ». Rapport. 20 pages.

[http://www.foeeurope.org/sites/default/files/materials\\_and\\_waste/2018/justifying\\_plastic\\_pollution\\_the\\_shortcomings\\_of\\_lcas\\_in\\_food\\_packaging\\_policy.pdf](http://www.foeeurope.org/sites/default/files/materials_and_waste/2018/justifying_plastic_pollution_the_shortcomings_of_lcas_in_food_packaging_policy.pdf)

GRAME (Groupe de Recommandations et d'Actions pour un meilleur environnement) (2014).

« Modalités et avantages d'une réforme fiscale écologique pour le Québec : Mythes, réalités, scénarios et obstacles ». En ligne. 70 pages.

[http://grame.org/ECOFISCALITE\\_2014\\_modalites\\_et\\_avantages\\_reforme\\_fiscale\\_ecologique.pdf](http://grame.org/ECOFISCALITE_2014_modalites_et_avantages_reforme_fiscale_ecologique.pdf)

GRAME (Groupe de Recommandations et d'Actions pour un meilleur environnement) (2019).

« Projet de modification du PMGMR 2015-2020 : Un pas de plus vers la réduction à la source ». En ligne. 17 pages. [http://www.grame.org/2019-05-10\\_ModificationPMGMR\\_MemoireGRAME.pdf](http://www.grame.org/2019-05-10_ModificationPMGMR_MemoireGRAME.pdf)

Greenpeace (2019). « Jeter l'avenir aux ordures: la crise de la pollution plastique et les fausses solutions de l'industrie ». Rapport. En ligne. 36 pages. [https://storage.googleapis.com/planet4-canada-stateless/2019/10/72c66406-falsesolutions2019\\_fr.pdf](https://storage.googleapis.com/planet4-canada-stateless/2019/10/72c66406-falsesolutions2019_fr.pdf)

Ministère de l'Environnement et des Lutttes contre les Changements Climatiques du Québec

(2019). « Saine gestion des matières résiduelles ». *Matières résiduelles*. En ligne.

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/gestion.htm>

Montpetit, C. (2019). « Le contrôle des circulaires : L'heure est venue ». Mémoire déposé dans le cadre de cette consultation de la Ville de Montréal. En ligne. 108 pages.

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS\\_PERM\\_V2\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/MEM\\_CIRCULAIRES\\_CMONTPETIT\\_20191003.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/MEM_CIRCULAIRES_CMONTPETIT_20191003.PDF)

Radio-Canada (2018). « Mal recycler coûte cher aux Canadiens », *Radio-Canada*. En ligne. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1093646/recyclage-couts-contamination-vancouver-st-john-champions-tri>

RécupEstrie (2019). « Les impacts environnementaux » *Pourquoi récupérer?* En ligne. <http://www.recupeestrie.com/pourquoi-recuperer/impacts/>

Recyc-Québec (2015). « Bilan 2015 de la gestion des matières résiduelles au Québec ». En ligne. 37 pages. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2015.pdf>

Robillard, JP. (2019). « Le Canada exporte toujours des tonnes de déchets de plastique en Asie ». *Radio-Canada*. En ligne. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1179308/recyclage-fox-plastic-ballots-tri-usage-unique>

Segma Recherche (2019). « Sondages d'opinion sur la distribution des circulaires sur le territoire de la Ville de Montréal ». Étude réalisée dans le cadre de cette consultation de la Ville de Montréal Rapport. 60 pages. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS\\_PERM\\_V2\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOC\\_SEGMA\\_CIRCULAIRES\\_20190918.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOC_SEGMA_CIRCULAIRES_20190918.PDF)

Simon, N., & Schulte, M. L. (2017). « En finir avec la pollution plastique mondiale: les arguments en faveur d'une convention internationale ». *Heinrich Boll Stiftung*. Volume 43. En ligne. 50 pages. [https://lb.boell.org/sites/default/files/stopping\\_global\\_plastic\\_pollution\\_french\\_5final.pdf](https://lb.boell.org/sites/default/files/stopping_global_plastic_pollution_french_5final.pdf)

Ville de Montréal (2017). « Portrait 2016 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal ». Rapport. En ligne. 62 pages. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PORTRAIT2016\\_MATIERESRESIDUELLES.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PORTRAIT2016_MATIERESRESIDUELLES.PDF)

Ville de Montréal (2019a). « Consultation publique sur le contrôle des circulaires ». Document de consultation. En ligne. 42 pages. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS\\_PERM\\_V2\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOCCONSULT\\_CIRCULAIRES\\_20190918.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOCCONSULT_CIRCULAIRES_20190918.PDF)

Ville de Montréal (2019b). « Montréal, objectif zéro déchet ». Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 ». En ligne. 28 pages. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PR%C9SENTATIONPDGMR\\_2020-2025.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PR%C9SENTATIONPDGMR_2020-2025.PDF)